

INFORMATION INSCRIPTION 2017- 2018

- Calendrier des inscriptions :

Les inscriptions sont prévues du **5 Juillet au 26 Juillet 2017** et du **21 Aout au 30 Septembre 2017**.

- Autorisation d'inscription :

Sont autorisés à s'inscrire en 1^{ère} année d'orthophonie les étudiants classés sur la liste principale ou ayant été rappelés sur la liste complémentaire.

- Modalités d'inscription :

L'inscription se fait via l'interface de suivi de votre candidature au concours d'entrée, vous accédez à votre session personnelle munis des mêmes identifiants. Cliquez sur l'onglet « *Je m'inscris administrativement en ligne* » et procédez à votre inscription.

A l'issue de la saisie, les pièces demandées (déterminées en fonction de sa saisie) sont à retourner au siège (l'adresse sera précisée lors de votre inscription en ligne) qui vérifiera votre dossier et validera votre inscription. Vous recevrez ensuite votre carte d'étudiant (CMS : carte multi services), le certificat de scolarité et l'ensemble des documents qui vous seront envoyés par courrier.

- Paiement :

Vous avez la possibilité de payer en ligne (CB) ou demander un paiement différé ou un paiement en trois fois (la demande ne peut se faire que lors de votre inscription, aucun retour en arrière possible)

Pour les étudiants boursiers, les frais de médecine préventive sont à payer en ligne (A titre d'information : 5.10 € en 2016- 2017) il conviendra ensuite de joindre à votre dossier les pièces justificatives afin de valider votre inscription administrative.